

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>LPS® Magnum</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de pièce</b>	00605, C00605	
<b>Usage recommandé</b>	Un lubrifiant spécialisé conçu pour réduire la friction, la chaleur, le bruit et l'usure entre les pièces mobiles et pour libérer les pièces rouillées ou coincées des mécanismes.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	ITW Pro Brands	
<b>Adresse</b>	4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA 30084	
<b>Pays</b>	(U.S.A.) Téléphone : +1 770-243-8800	
<b>In Case of Emergency</b>	1-800-424-9300 1-703-527-3887	
<b>Site Web</b>	www.lpslabs.com	
<b>Courriel</b>	lpssds@itwprobrands.com	
<b>Fournisseur</b>	ITW Permatex Canada 1-35 Brownridge Road Halton Hills, ON, L7G 0C6 Canada 1-800-241-8334	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 4
<b>Dangers pour la santé</b>	Danger par aspiration	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
Sans objet.		

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Tenir loin des flammes et des surfaces chaudes - défense de fumer. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin. NE PAS faire vomir. En cas d'incendie : Utiliser un agent d'extinction approprié.	
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucun(e) connu(e).	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillates Petroleum Hydrotreated Light		64742-47-8	40 - 50
Huile de pétrole		64742-52-5	30 - 40
Distillates, Pétrole , solvant-refined light paraffinic		64741-89-5	1 - 5
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL		34590-94-8	1 - 3
Distillats paraffiniques légers, pétrole, hydrotraités		64742-55-8	< 0.3

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir seulement sur les directives du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

#### Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Mousse antialcool. Eau pulvérisée. Brouillard d'eau. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

L'incendie peut générer des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas de déversement, certains de ces produits peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

#### Méthodes particulières d'intervention

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Risques d'incendie généraux

Liquide combustible.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Des vêtements protecteurs contre la vapeur, qui recouvrent complètement, doivent être portés pour les déversements et les fuites sans feu. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éteindre toutes les flammes à proximité.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Contacter les autorités locales en cas de déversements dans les égouts ou le milieu aquatique. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Tenir hors de la portée des enfants. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ACGIH

#### Composants

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillates Petroleum Hydrotreated Light (CAS 64742-47-8)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard d'huile
Huile de pétrole (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard d'huile

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

#### Composants

Composants	Type	Valeur
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

#### Composants

Composants	Type	Valeur
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	150 ppm 606 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillates Petroleum Hydrotreated Light (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
	TWA	150 ppm 606 mg/m3 100 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Distillates Petroleum Hydrotreated Light (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.  
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains** En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés. Le port de gants résistants aux produits chimiques est conseillé.

**Autre** Éviter tout contact avec les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié. Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

**Dangers thermiques** Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence**

**État physique** Liquide.

**Forme** Liquide.

**Couleur** Brun.

**Odeur** Faible. Douce.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Sans objet

**Point de fusion et point de congélation** Indéterminé

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** 195 °C (383 °F)

**Point d'éclair** 79.0 °C (174.2 °F) TVC - dispensed liquid

**Taux d'évaporation** < 0.1 AcBu

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** 0.6 %

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** 7 %

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** < 0.05 mm Hg @ 20°C

**Densité de vapeur** 4.7 (Air = 1)

**Densité relative** Non disponible.

**Solubilité**

**Solubilité (eau)** < 4 %

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	< 1
<b>Température d'auto-inflammation</b>	> 228 °C (> 442.4 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	< 7 cSt @ 25°C
<b>Autres informations</b>	
<b>Chaleur de combustion</b>	> 30 kJ/g
<b>Densité</b>	0.85 - 0.87 @ 20°C
<b>COV</b>	3 % par État américain et fédéraux Règlement sur les produits de consommation.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales. Instabilité causée par une température élevée. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Distillates Petroleum Hydrotreated Light (CAS 64742-47-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	> 4.5 mg/l, 4 heures
Distillates, Pétrole , solvant-dewaxed heavy paraffinic (CAS 64742-65-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillates, Pétrole , solvant-refined heavy paraffinic (CAS 64741-88-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Distillates, Pétrole , solvant-refined light paraffinic (CAS 64741-89-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Distillats paraffiniques légers, pétrole, hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 3.9 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 20 ml/kg, heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5.4 ml/kg
Huile de pétrole (CAS 64742-52-5)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 3.9 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non classé.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	

<b>Danger par aspiration</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Si aspiré dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements, peut provoquer une pneumonie chimique, une lésion pulmonaire ou un décès.
<b>Effets chroniques</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Autres informations</b>	Les symptômes peuvent être retardés.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Distillates Petroleum Hydrotreated Light (CAS 64742-47-8)

### Aquatique

Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/l, 96 heures
---------	------	--	---------------------

**Persistence et dégradation** N'est pas intrinsèquement biodégradable.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible pour ce produit.

### Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

LPS® Magnum < 1

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** Aucun(e) connu(e).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.

**Code des déchets dangereux** Non réglementé.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). Éliminer conformément à la réglementation locale. Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Ne pas réutiliser les récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN3082
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Distillats légers, pétrole, hydrotraités), POLLUANT MARIN
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	9
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Non disponible.

### IATA

<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Distillates Petroleum, Hydrotreated Light)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	No.
<b>ERG Code</b>	9L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.



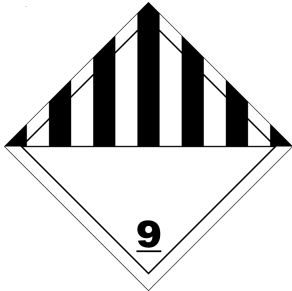
## IMDG

<b>UN number</b>	UN3082
<b>UN proper shipping name</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Distillates Petroleum, Hydrotreated Light), MARINE POLLUTANT
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	9
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	III
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-A, S-F
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

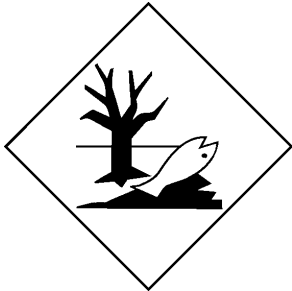
Transport en vrac selon  
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC

Non disponible.

## IATA; IMDG; TMD



## Polluant marin



## Informations générales

Cette matière n'est pas réglementée par tout mode de transport.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006.

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

<b>Date de publication</b>	01-Février-2016
<b>Date de la révision</b>	17-Juillet-2017
<b>Version n°</b>	02
<b>Autres informations</b>	HMIS® est une marque de commerce et de service enregistrée du NPCA.
<b>Références</b>	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimiques HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes ACGIH - Documentation des valeurs limites d'exposition et des indices biologiques d'exposition Société japonaise pour la santé au travail, recommandation et limites d'exposition professionnelle GOST 30333-2007 - Passeport de sécurité pour la production de produits chimiques. Exigences générales JIS Z 7252:2009 Classification des produits chimiques selon le « Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) » JIS Z 7253:2012 Communication des risques sur les produits chimiques selon le SGH – étiquetage et fiche de données de sécurité (FDS) Lignes directrices du SGH de la JCIA (Japan Chemical Industry Association), juin 2012
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la norme JIS Z 7253:2012. Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité. À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise Identification des dangers: Renseignements supplémentaires Composition / renseignements sur les ingrédients : Ingrédients Informations réglementaires : Phrases dangers - Étiquetage Données HazReg : Amérique du Nord GHS: Classification